

VILLE DE LAC-BROME

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif d'environnement - CCE de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 22 janvier 2024 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sis au 122, chemin Lakeside, à Lac-Brome.**

Sont présents : madame [REDACTED] ainsi que messieurs [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED].

Tous formant quorum sous la présidence de la conseillère Louise Morin.

Est aussi présente : la secrétaire, Mme Anais Renaud.

Sont absentes : mesdames [REDACTED], [REDACTED] - [REDACTED] et [REDACTED].

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La séance est ouverte à 18 h 40.

**CCE-24-001**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est*

*Proposé par* [REDACTED]

*Appuyé par* [REDACTED]

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte l'ordre du jour en ajoutant un point en varia, soit *Engagement à la protection de la biodiversité*.

*ADOPTÉ*

**CCE-24-002**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

*Il est*

*Proposé par* [REDACTED]

*Appuyé par* [REDACTED]

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

Il est **RÉSOLU QUE** le CCE adopte le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2023.

*ADOPTÉ*

**4. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS**

**4.1. CORRIDOR ÉCOLOGIQUE A-10**

Le 8 janvier 2024, la Ville de Lac-Brome a adopté une résolution pour confirmer son engagement à la mise en oeuvre du Plan d'action pour le maintien de la connectivité au niveau du corridor écologique de l'autoroute 10. Les actions spécifiquement adoptées ont été présentées aux membres du CCE.

**5. LAVAGE DES EMBARCATIIONS**

La secrétaire a présenté la stratégie régionale contre les espèces aquatiques envahissantes actuellement en développement par le Conseil régional en environnement de l'Estrie.

## **6. ACTIONS 2024**

La secrétaire présente les actions qui seront mises en oeuvre en 2024 par la Ville afin d'améliorer la qualité de l'environnement, dont la santé du lac, et protéger les milieux naturels.

## **7. COMMUNICATIONS EN ENVIRONNEMENT**

Les membres du CCE discutent des différents modes de communication pouvant être utilisés par la Ville afin de mieux sensibiliser les citoyens et visiteurs à la protection du territoire.

## **8. VARIA**

La secrétaire fait le suivi sur la résolution demandée par le Conseil régional en environnement de l'Estrie pour que la Ville s'engage à protéger la biodiversité.

## **9. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine rencontre sera le 26 février 2024.

**CCE-24-003**

## **10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

*Il est*

*Proposé par* [REDACTED]

*Appuyé par* [REDACTED]

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

La séance est levée à 20 h 10.

**ADOPTÉ**

---

Louise Morin  
Conseillère

---

Anais Renaud  
Secrétaire